

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 22 avril 2025 à 19h00.

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion et renonce à l'avis de convocation.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- ouverture de la séance
- 1-Paiement heures d'hiver
- 2-Demande d'honoraire WSP
- 3-Adjudication rénovation centre récréatif et sportif
- 4-ODC ME-02
- 5-ODC ME-04
- 6-ODC ME-10
- 7-ODC ME-17
- 8-Formation Espace clos
- 9-Contrat service internet
- 10-Mandat abat-poussière
- 11-Demande à la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce
- 12-Adoption règlement 247-2025 Petit Shenley
- 13-Période de Questions
- 14-Fermeture de la séance

❖ OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1- PAIEMENT HEURES D'HIVER

2025-04-120

Considérant que des employés municipaux ont des heures en banque;

Considérant que le conseil municipal a validé les heures effectuées par les employés de la municipalité;

Considérant que ces employés sont monsieur Pierre Lapointe, monsieur Maxime Quirion et monsieur Pier-Olivier Busque ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les heures cumulées (banques) soient payées pour le travail effectué à sont monsieur Pierre Lapointe, monsieur Maxime Quirion et monsieur Pier-Olivier Busque ;

2- DEMANDE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES WSP

2025-04-121

Considérant que des travaux sont effectués dans le bâtiment municipal sis au 476 rue principale ;

Considérant que le mandat a été accordé à la firme WSP;

Considérant que des directives de changement ont été effectuées;

Considérant que les honoraires supplémentaires pour ces travaux s'élèvent au montant de 4 800\$ plus tx;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat à la firme WSP pour les honoraires supplémentaires du bâtiment municipal sis au 476 rue principale soit autorisé pour un montant de 4 800\$ plus taxes.

Que le montant soit financé via le projet.

3- ADJUDICATION RÉNOVATION CENTRE RÉCRÉATIF ET SPORTIF

2025-04-122

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé par appel d'offres public dans le Système électronique d'appel d'offres du

gouvernement du Québec (SEAO) pour le choix d'un entrepreneur dans le cadre de son projet de réfection du centre récréatif et sportif ;

Considérant que plusieurs entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux et ont présenté les prix suivants (avec taxes) :

CRL Construction Inc. :	214 652.16\$
Construction JL Groleau Inc.:	252 000.00\$
Les Constructions GBM Inc. :	256 600.00\$
Évolu-toit Inc.:	318 937.71\$
FM Construction Inc.:	326 379.53\$
Action Estimation Inc.:	366 905.92\$

Considérant que le montant (avec taxes) pour le prix total du plus bas soumissionnaire est de 214 652.16\$.

Considérant que les soumissions présentées par les entreprises ont été analysées par monsieur Damien Laflamme (responsable de l'appel d'offres) et qu'elles ont toutes été déclarées conformes ;

Considérant que la firme Construction CRL propose le prix le plus bas pour un montant de 214 652.16\$ avec taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accorde le contrat pour les travaux de réfection du centre récréatif et sportif pour un montant forfaitaire, avec taxes, de 214 652.16\$, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer tout document inhérent à l'adjudication du contrat avec l'entreprise Construction CRL Inc., relatif aux travaux de réfection du centre récréatif et sportif.

4- ORDRE DE CHANGEMENT ME-02

2025-04-123

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait une recommandation pour la borne de recharge;

Considérant que ces travaux consistent, entre autres, par des travaux de la firme Danplex pour l'installation de la borne de recharge;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 1094\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposées par la firme Atelier D pour la borne de recharge pour un montant de 1094\$ plus taxes;

Que la dépense soit financée via le projet.

5- ORDRE DE CHANGEMENT ME-04

2025-04-124

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait une recommandation pour l'installation de la ventilation dans le local 203 ;

Considérant que ces travaux consistent, entre autres, par des travaux à la ventilation de la salle du conseil;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 4338.53\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposées par la firme Atelier D pour faire l'installation de la ventilation dans le local 203 au montant de 4338.53\$ plus taxes;

Que la dépense soit financée via le projet.

6- ORDRE DE CHANGEMENT ME-10

2025-04-125

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait une recommandation pour corriger l'ouverture des portes d'entrée ;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 1300\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposées par la firme Atelier D pour corriger l'ouverture des portes au montant de 1300\$ plus taxes;

Que la dépense soit financée via le projet.

7- ORDRE DE CHANGEMENT ME-17

2025-04-126

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait une recommandation pour ajouter de l'éclairage au premier étage;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 1 464.20\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposées par la firme Atelier D pour corriger l'éclairage au premier étage au montant de 1464.20\$ plus taxes;

Que la dépense soit financée via le projet.

8- FORMATION PAR SST EN LIGNE POUR EMPLOYÉS MUNICIPAUX

2025-04-127

Considérant que la SST en ligne offre une formation pour les employés municipaux concernés ;

Considérant que la formation est offerte au coût de 90\$ plus taxes pour chaque employé;

Considérant que le conseil désire former 2 employés municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise 2 employés municipaux à suivre une formation avec SST en ligne au montant de 90\$ plus taxes par employé.

9- CONTRAT SERVICES INTERNET

2025-04-128

Considérant que les travaux du bâtiment municipal du 476 rue principale ont lieu présentement;

Considérant que les services internet devront être branchés bientôt;

Considérant que la firme Maskatel offre un service haute vitesse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le directeur général, monsieur Pier-Olivier Busque, signe l'entente de service avec Maskatel pour les services internet du bâtiment municipal sis au 476 rue principale.

10- MANDAT ABAT-POUSSIÈRE

2025-04-129

Considérant que l'utilisation de l'abat-poussière sera essentielle dans les rangs cette année ;

Considérant que l'an passé la firme Adrien Roy offrait l'abat-poussière à .4160\$/L;

Considérant que la soumission de la firme Adrien Roy offre .4200/ L en 2025;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme Adrien Roy au montant de .4200\$/L pour 2025 pour l'achat d'abat-poussière.

11- DEMANDE À LA CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

2025-04-130

Considérant que la caisse Desjardins des sommets de la Beauce offre du soutien financier ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture veut déposer une demande d'aide financière pour des sorties culturelles et ludiques avec le camp de jour ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière de 7 000\$;

Que la municipalité assumera sa part à même le budget du camp de jour ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

12- ADOPTION RÈGLEMENT 247-2025 RANG PETIT SHENLEY

2025-04-131

Considérant que le directeur général a déposé au conseil le règlement 247-2025 relatif aux travaux de réfection du rang Petit Shenley ;

Considérant que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement et ont pu émettre leurs opinions ;

Considérant qu'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été déposés au conseil lors de la séance du 8 avril 2025;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le règlement 247-2025 intitulé règlement d'emprunt décrétant une dépense de 2 151 887\$ et un emprunt de 2 007 202\$ pour des travaux de réfection d'une partie du rang le Petit Shenley et l'affection de la somme de 144 685\$ des soldes disponibles des règlements 198-2021, 172-2018 et 185-2020 pour la dépense prévue à ce règlement.

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

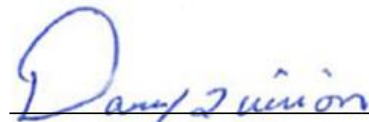
Aucune question n'a été posée.

14- FERMETURE DE LA SÉANCE

2025-04-132

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h30.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier